

OBJET : Information sur la décision du Fonctionnaire technique (SPW), seul compétent en la matière, de ne pas imposer une étude d'incidences sur l'environnement – ASSOCIATION PONCIN GUY ET GILLES SASPJ

La SASPJ ASSOCIATION PONCIN Guy et Gilles, établie Rue Saint-Pierre 18 à 6986 La Roche-en-Ardenne a introduit une demande de permis unique pour la construction d'un poulailler pour l'hébergement de 24.100 poulets de chair.

Considérant que les parcelles concernées par le projet sont situées à Petit-Halleux et cadastrée 3^{ème} division, section A, n° 1624 p 2 et 1624 y.

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, le Fonctionnaire technique a procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement : le dossier comprend une évaluation appropriée et détaillée pour l'ensemble des volets environnementaux. Les nuisances les plus significatives portent sur le bruit, le charroi, les odeurs et la gestion des effluents. L'établissement ne devrait a priori pas générer de nuisances excessives. L'autorité compétente et les instances d'avis trouveront dans le dossier les informations suffisantes que pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Le Fonctionnaire technique conclut que le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Cette information est publiée sur le site internet de la commune.